

10.10.10

La peine de mort
assombrir la démocratie



10 OCTOBER
2010

JOURNÉE MONDIALE
CONTRE LA
PEINE DE MORT

Nous pouvons **VIVRE** sans
la peine de mort

www.worldcoalition.org

COALITION
MONDIALE
— CONTRE LA PEINE DE MORT —

10/10/10

8^e Journée mondiale contre la peine de mort consacrée aux États Unis.

En 2009, les États-Unis ont été au cinquième rang du nombre d'exécutions dans le monde, derrière la Chine, l'Iran, l'Irak et l'Arabie saoudite.

Cette même année, 106 personnes ont été condamnées à mort et 52 personnes ont été exécutées aux États-Unis, portant le nombre total d'exécutions depuis le rétablissement de la peine capitale en 1976 à 1 211, selon le Death Penalty information Center.

Les États-Unis sont l'un des rares pays au monde où chaque État a le pouvoir de légiférer sur la question de la peine de mort. À l'heure actuelle, 15 États fédérés sont abolitionnistes et 35 États maintiennent la peine de mort, mais la situation varie d'un État rétentionniste à l'autre. 10 de ces États n'ont procédé à aucune exécution au cours des 10 dernières années. En 2009, ce sont 11 États sur ces 25 rétentionnistes au sens strict qui ont exécuté. L'Alabama, l'Oklahoma, l'Ohio, le Texas et la Virginie ont exécuté le plus grand nombre de prisonniers. L'État du Texas a exécuté à lui seul 24 personnes, représentant 46 % des exécutions aux États-Unis.

Ces dernières années, les mesures abolitionnistes se sont répandues à travers les États-Unis. Selon Amnesty International, les exécutions aux États-Unis ont atteint un pic en 1994, mais ont chuté de plus de 60 % dans la dernière décennie. Après le New Jersey et New York en 2008, le Nouveau-Mexique est devenu, en 2009, le 15^e État à abolir la peine capitale. Les exécutions ont chuté au cours des dix dernières années, après un pic de 98 exécutions en 1999.

[La Journée mondiale contre la peine de mort

À l'appel de la Coalition mondiale contre la peine de mort, citoyens, institutions nationales, internationales et ONG se mobilisent chaque année autour du 10 octobre pour rappeler que l'abolition de la peine de mort est un combat universel. Depuis la création de la Journée mondiale en 2003, des centaines d'initiatives ont été organisées dans plus de soixante-dix pays sur les cinq continents : débats, concerts, conférences de presse, manifestations, pétitions, activités éducatives et culturelles...

L'édition de la Journée mondiale de 2009 s'est singularisée par le lancement de la campagne « Éduquer à l'abolition » et des outils pédagogiques.

Cette Journée mondiale – 10/10/10 – a pour but de renforcer la tendance vers l'abolition aux États-Unis mais aussi dans le monde. C'est l'occasion de s'opposer publiquement à l'utilisation de ce châtiment inhumain, cruel et dégradant et de soutenir ceux qui se battent pour son abolition États-Unis.

A Taipei, la TAEDP a organisé des ateliers pour « Éduquer à l'abolition » pour célébrer la Journée mondiale.



Remise de la pétition pour un moratoire universel à Srojan Kerim, Président de l'Assemblée générale des Nations unies en 2007.



4^e Congrès mondial contre la peine de mort, Genève 2010.



10/10/10

10 raisons pour abolir la peine de mort :

- 1** Aucun **État** ne devrait avoir le pouvoir d'ôter la vie d'un **citoyen**.
- 2** Elle est **irréversible** : aucune justice n'est à l'abri d'erreurs judiciaires et dans tous les pays, des innocents sont condamnés.
- 3** Elle est **inefficace** : il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet dissuasif plus efficace que les autres sanctions pénales.
- 4** Elle est **injuste** : la peine de mort est discriminatoire et est souvent utilisée massivement contre les pauvres, les malades mentaux, les personnes victimes de discrimination pour leur orientation sexuelle, ou leur appartenance à une minorité raciale, ethnique, nationale ou religieuse.
- 5** Elle n'accorde pas de justice aux **familles des victimes de meurtre** : les effets d'un meurtre ne peuvent pas être effacés par un autre meurtre.
- 6** Elle crée de **nouvelles victimes indirectes et en chaîne : les proches du condamné**.
- 7** Elle est **inhumaine, cruelle et dégradante** : les conditions de vie déplorables dans les couloirs de la mort infligent des souffrances psychologiques extrêmes et l'exécution elle-même est une agression physique et mentale.
- 8** Elle est appliquée en **violation des normes internationales** : elle ne respecte pas les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui dispose que toute personne a le droit à la vie et que nul ne sera soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Elle est également en contradiction avec la tendance internationale vers l'abolition reconnue par deux fois à l'Assemblée générale des Nations unies, appelant à l'établissement d'un moratoire universel sur l'utilisation de la peine de mort (résolutions 62/149 et 63/168 adoptée le 18 décembre 2007 et 2008).
- 9** Elle ne garantit pas une **meilleure sécurité pour tous**.
- 10** Elle **interdit toute possibilité d'amendement** pour le criminel.

La peine de mort aux États-Unis

L'échec d'un système judiciaire qui condamne des innocents à mort

Depuis la reprise des exécutions en 1977, plus de 130 personnes ont été libérées des couloirs de la mort aux États-Unis suite à la reconnaissance de leur innocence, dont neuf en 2009. Les facteurs qui contribuent à la condamnation de personnes innocentes lors des procès où est en jeu la peine capitale sont les suivants : dépositions peu fiables des témoins oculaires, erreurs de la police ou du procureur, insuffisance dans la représentation juridique, les expertises non fiables et de faux aveux. Les erreurs judiciaires dans les cas emblématiques sensibilisent l'opinion publique. C'est ainsi qu'Anthony Porter a vu son exécution suspendue après 17 ans passés dans le couloir de la mort en 1998, dans l'État d'Illinois. Pendant le sursis, un groupe d'étudiants s'est saisi du cas et a prouvé son innocence. Il a alors pu être libéré. En 2003, le gouverneur de l'Illinois a déclaré un moratoire sur les exécutions et commué les condamnations à mort de tous ceux qui étaient dans les couloirs de la mort de cet État.

Les discriminations entraînent des erreurs judiciaires

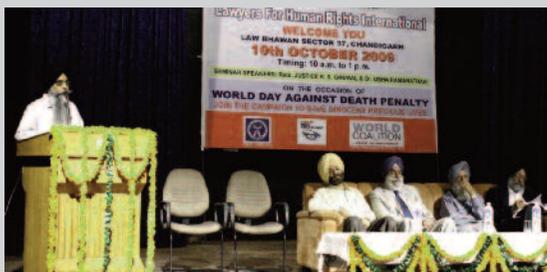
La population américaine est composée de 68 % de blancs, 12 % de noirs, 15 % d'hispaniques et 5 % d'autres origines. Cependant, 42 % des condamnés à mort sont noirs, contre 44 % de blancs selon le Death Penalty Information Center, illustrant ainsi la disproportion des condamnations à mort sur les minorités.

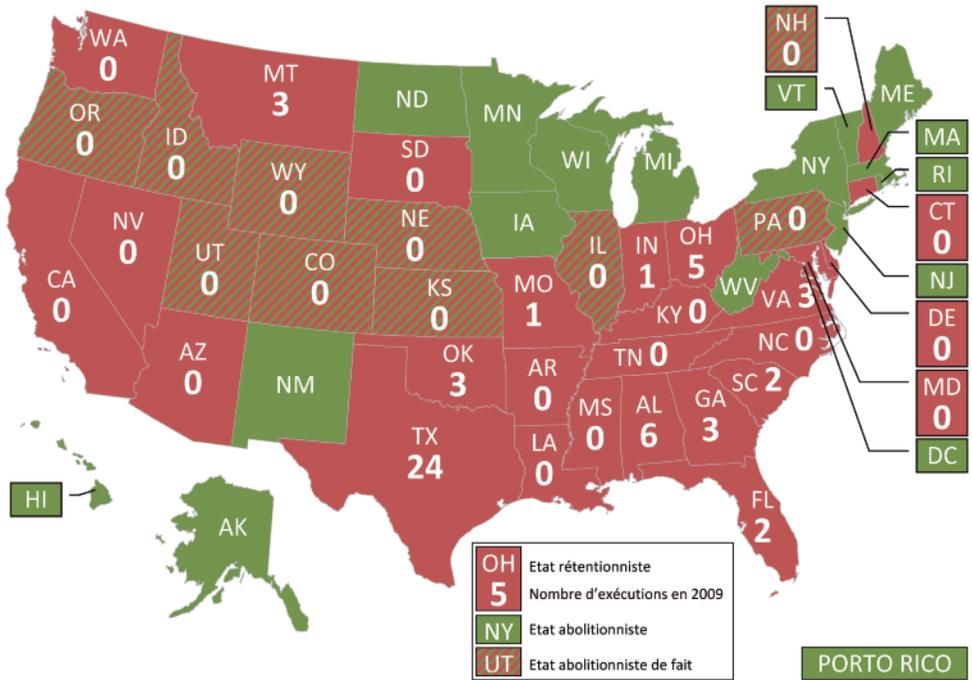
Le statut socioéconomique joue également un rôle influent dans la détermination de qui est condamné à mort. Dans la plupart des cas, les condamnés à mort sont issus de milieux pauvres et ne peuvent payer des frais élevés pour assurer leur défense. Pourtant, ni les revenus, ni l'origine, ne doivent pas être un facteur influent dans l'application de la justice.

Le Népal a manifesté contre les exécutions aux États-Unis à l'occasion de la Journée mondiale 2009.



Conférence organisée par Lawyers for Human Rights en Inde, à l'occasion de la Journée mondiale 2009.





[États américains qui ont aboli la peine de mort pour tous les crimes :

Alaska, Hawaï, Iowa, Maine, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New Jersey, Nouveau-Mexique, New York, Dakota du Nord, Rhode Island, Vermont, West Virginia, Wisconsin.

[États américains qui maintiennent la peine de mort, mais n'ayant procédé à aucune exécution au cours des 10 dernières années :

Colorado, Idaho, Illinois, Kansas, Nebraska, New Hampshire, Oregon, Pennsylvanie, Utah et Wyoming.

[États américains rétentionnistes (qui ont exécuté ces dernières années) :

Alabama, Arizona, Arkansas, Californie, Connecticut, Delaware, Floride, Géorgie, Indiana, Kentucky, Louisiane, Maryland, Mississippi, Missouri, Montana, Nevada, Caroline du Nord, Ohio, Oklahoma, Caroline du Sud, Dakota du Sud, Tennessee, Texas, Virginie et Washington.

* Le gouvernement et l'armée américaine sont tous deux rétentionnistes.

[Il y a des moyens plus efficaces pour lutter contre la criminalité

Bien que les dépenses liées à la peine de mort soient différentes dans chaque État, elles sont très élevées partout aux États-Unis. En moyenne, chaque État doit déboursier un million de dollars de plus pour un procès avec condamnation à mort que pour un procès sans la peine de mort parce que la procédure pénale est différente. En Californie, le plus grand État des États-Unis, une commission étatique a récemment découvert que le coût de cette peine **inefficace**, est de 125 millions de dollars par an, avec une attente de plus de 22 ans entre la condamnation et l'exécution. Et dépasse largement le coût de l'emprisonnement à vie. Cela est d'autant plus critique, que ces dépenses pourraient être utilisées à d'autres fins.

En mars 2010, un article de Fox News sur le coût de la peine capitale a ainsi expliqué que « Chaque fois qu'un tueur est condamné à mort, une école est fermée. C'est le constat d'un nombre croissant d'études qui ont examiné de très près le coût de la peine de mort dans les 35 États qui l'appliquent encore ». Un rapport de 2009 de *Death Penalty Information Center* a montré que les chefs de police américains classent la peine de mort dernière dans leurs priorités pour la réduction efficace de la criminalité, qu'ils ne croient pas que ce soit un moyen de dissuasion performant et qu'ils la considèrent comme une utilisation injustifiée de l'argent des contribuables dans la lutte contre la criminalité. Les familles de victimes de meurtres ont également exprimé leurs préoccupations concernant les dépenses liées à la peine capitale. Cet argent serait mieux dépensé dans les services de soutien aux victimes et autres besoin des familles de victimes à la suite du crime.

[Une tendance vers l'abolition

Aux États-Unis des progrès ont eu lieu ces dernières années. Deux décisions récentes de la Cour Suprême des États-Unis ont réduit la portée de la peine de mort constitutionnelle : en 2002, la Cour a interdit l'exécution de personnes qui ont un « retard mental », et en 2005, elle a interdit l'utilisation de la peine de mort contre les personnes qui avaient moins de 18 ans au moment du crime qui leur est attribué.

En 2009, les progrès se traduisent par la diminution du nombre de condamnations à mort par rapport aux années précédentes ainsi que par l'augmentation du nombre d'innocentés. En outre, dans 11 États des propositions de loi pour abolir la peine de mort ont été soumises au vote.

Cette tendance positive vers l'abolition ne serait pas possible sans le développement du réseau abolitionniste qui s'étoffe de jour en jour aux États-Unis, traduisant le basculement progressif de l'opinion publique vers l'abolition de la peine de mort.

Sit in à Rabat : au Maroc, un « Sit-in » a été organisé devant le Parlement en 2009.



Campagne contre la peine de mort organisée par Amnesty International Mongolie, 2008.



Manifestants dans les rues de Paris en 2007.



Mobilisez-vous : le 10 octobre 2010, agissez contre une justice qui condamne des innocents !

10/10/10

10 choses que vous pouvez faire pour lutter contre la peine de mort :

- 1** **Préparez** un événement le 10 octobre 2010.
- 2** **Joignez-vous** aux événements organisés pour l'abolition universelle de la peine de mort.
- 3** **Envoyez** des messages de soutien aux abolitionnistes des États-Unis.
- 4** **Prenez part** à notre projet artistique contre la peine de mort.
- 5** **Éduquez** votre entourage à l'abolition.
- 6** **Créez une affiche** sur le thème « Condamner à mort n'est pas rendre justice ». Cette année, la Coalition mondiale est partenaire de « **Poster for tomorrow** » un concours international d'affiches qui récompensera les 100 meilleures affiches (sélectionnées par le jury) en les incluant dans les expositions « La mort n'est pas justice », qui se tiendront dans 100 villes à travers le monde. Pour plus d'informations visitez le site internet : www.posterfortomorrow.org
- 7** **Écrivez** à un condamné à mort.
- 8** **Rejoignez** une organisation abolitionniste.
- 9** **Mobilisez** les médias pour les sensibiliser à la question de la peine de mort.
- 10** **Participez** à « Cities against the death penalty / Cities for life » le 30 novembre 2010.

Pour en savoir plus...

Retrouvez toutes les informations relatives
à la Journée mondiale contre la peine de mort sur

www.worldcoalition.org

et notamment :

- Le kit de mobilisation.
- Des fiches d'information détaillées sur la peine de mort dans le monde et aux États-Unis.
- Le rapport de l'édition 2009 de la Journée mondiale : des centaines d'exemples de mobilisation.
- Le guide pédagogique.
- Le cours de droit.

La Coalition mondiale contre la peine de mort

Composée de 108 ONG, de Barreaux d'avocats, de collectivités locales et de syndicats, la Coalition mondiale contre la peine de mort, créée à Rome le 13 mai 2002, vise à renforcer la dimension internationale du combat contre la peine de mort, et à contribuer à mettre un terme définitif aux condamnations à mort et aux exécutions. Depuis 2003, la Coalition a instauré le 10 octobre comme Journée mondiale contre la peine de mort. Cet événement est célébré partout dans le monde et tout particulièrement dans les pays qui continuent à appliquer la peine de mort.



www.worldcoalition.org

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Coalition mondiale contre la peine de mort et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

